

Checklist de la gouvernance selon Swiss NPO Code

Le Swiss NPO Code contient des directives de *corporate governance* pour les organisations à but non lucratif en Suisse, mais il est parfaitement applicable dans les entreprises et organisations sensibles aux nouveaux modèles de gouvernance. C'est la Conférence des présidentes et des présidents de grandes œuvres d'entraide de Suisse (KPGH) qui a créé le Swiss NPO-Code le 31 mars 2006.

Dans la checklist ci-dessous coche l'organe décisionnel de l'organisation que tu imagines responsable de l'activité ou de la tâche, entre :

1. **Assemblée Générale** : l'organe suprême de l'organisation, composé des sociétaires ou des membres.
2. **Conseil / Comité** : l'organe élu par l'Assemblée générale pour piloter l'organisation sur le plan stratégique et institutionnel.
3. **Direction** : la ou les personnes désignée(s) par le Conseil ou Comité pour opérationnaliser ses directives.

Activité / tâche	Organe décisionnel		
	Assemblée Générale	Conseil / Comité	Direction
1 Aide à prendre des décisions et les met en application	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Approuve la vision et la stratégie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Approuve le plan financier et le budget	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Approuve le rapport annuel et les comptes annuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Assure une utilisation transparente des moyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Constitue des commissions permanentes ou temporaires pour l'aides dans ses tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Décide de la dissolution et de la modification de la forme juridique de l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Définit les conditions et la procédure pour la destitution des membres du Conseil/Comité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 Définit les groupes cibles et l'orientation stratégique de l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 Définit les principes régissant les finances, la comptabilité et le contrôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11 Définit le cercle des membres de l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12 Définit le droit de vote des membres de l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13 Délègue si nécessaire des tâches à la Direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14 Désigne les membres du Conseil/Comité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Activité / tâche	Organe décisionnel		
	Assemblée Générale	Conseil / Comité	Direction
15 Désigne, surveille et licencie les personnes qui ont la charge de la Direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16 Détermine une structure adaptée au but et à la taille de l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17 Dirige et surveille l'utilisation des moyens nécessaires pour atteindre le but fixé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18 Donne leur décharge aux membres du Conseil/Comité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19 Édicte les statuts et la charte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20 Est responsable vis-à-vis de du Conseil/Comité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21 Informe de façon ponctuelle et exhaustive des points importants pour l'exécution de ses tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22 Informe régulièrement ses membres et donateurs des activités de l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23 Maintient sa surveillance et sa responsabilité sur les tâches déléguées à la Direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24 Participe généralement aux séances de l'organe supérieur avec voix consultative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25 Pense et agit avec anticipation, soumet des propositions et des idées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26 Pourvoit à un encadrement compétent des collaborateurs honorifiques et bénévoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27 Prend connaissance du plan financier et de la stratégie adoptée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28 Prépare les affaires du Conseil/Comité et en exécute les décisions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29 Règle la structure et les responsabilités de la Direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30 Règle le contrôle et la surveillance de l'activité courante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31 Règle les conditions et la procédure pour l'élection des membres du Conseil/Comité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32 Soumet le rapport d'activités à l'approbation des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33 Soumet les comptes annuels à l'approbation des membres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34 Veille à l'adéquation des tâches, compétences et responsabilités des organes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réponses suivant les recommandations du Swiss NPO Code

1	Aide à prendre des décisions et les met en application	Direction
2	Approuve la vision et la stratégie	AG
3	Approuve le plan financier et le budget	Conseil
4	Approuve le rapport annuel et les comptes annuels	AG
5	Assure une utilisation transparente des moyens	Conseil
6	Constitue des commissions permanentes ou temporaires pour l'aides dans ses tâches	Conseil
7	Décide de la dissolution et de la modification de la forme juridique de l'organisation	AG
8	Définit les conditions et la procédure pour la destitution des membres du Conseil/Comité	AG
9	Définit les groupes cibles et l'orientation stratégique de l'organisation	Conseil
10	Définit les principes régissant les finances, la comptabilité et le contrôle	Conseil
11	Définit le cercle des membres de l'organisation	AG
12	Définit le droit de vote des membres de l'organisation	AG
13	Délègue si nécessaire des tâches à la Direction	Conseil
14	Désigne les membres du Conseil/Comité	AG
15	Désigne, surveille et licencie les personnes qui ont la charge de la Direction	Conseil
16	Détermine une structure adaptée au but et à la taille de l'organisation	AG
17	Dirige et surveille l'utilisation des moyens nécessaires pour atteindre le but fixé	Conseil
18	Donne leur décharge aux membres du Conseil/Comité	AG
19	Édicte les statuts et la charte	AG
20	Est responsable vis-à-vis de du Conseil/Comité	Direction
21	Informe de façon ponctuelle et exhaustive des points importants pour l'exécution de ses tâches	Direction
22	Informe régulièrement ses membres et donateurs des activités de l'organisation	Conseil
23	Maintient sa surveillance et sa responsabilité sur les tâches déléguées à la Direction	Conseil
24	Participe généralement aux séances de l'organe supérieur avec voix consultative	Direction
25	Pense et agit avec anticipation, soumet des propositions et des idées	Direction
26	Pourvoit à un encadrement compétent des collaborateurs honorifiques et bénévoles	Conseil
27	Prend connaissance du plan financier et de la stratégie adoptée	AG
28	Prépare les affaires du Conseil/Comité et en exécute les décisions	Direction
29	Règle la structure et les responsabilités de la Direction	Conseil
30	Règle le contrôle et la surveillance de l'activité courante	AG
31	Règle les conditions et la procédure pour l'élection des membres du Conseil/Comité	AG
32	Soumet le rapport d'activités à l'approbation des membres	Conseil
33	Soumet les comptes annuels à l'approbation des membres	Conseil
34	Veille à l'adéquation des tâches, compétences et responsabilités des organes	AG